

COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Direction des ressources matérielles

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du Directeur des ressources matérielles, la personne titulaire de ce poste est responsable d'assurer la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des activités techniques et administratives de la vingtaine d'employés de son secteur des ressources matérielles. Elle doit également assumer un rôle de services-conseils et expertise fonctionnelle auprès de son équipe et des autres directions.

En tant que coordonnateur ou coordonnatrice au service des ressources matérielles vous aurez à :

- Collaborer à l'élaboration des directives et politiques, du plan de travail et de développement, du budget et du plan d'effectifs de la direction ;
- Élaborer le plan d'action et de développement de son département ;
- Évaluer les besoins en ressources humaines, financières et matérielles et soumettre vos recommandations à la direction ;
- Contribuer à créer un environnement de travail stimulant, en mobilisant, supportant et développant vos employés ;
- Coordonner la réalisation de l'ensemble des activités relatives à l'entretien, aux réparations ainsi que certains services à la communauté tel que le transport et la manutention sans s'y limiter :
 - La gestion de projets de réparations et mise aux normes majeures ;
 - La planification et l'évaluation des travaux de l'équipe en régie et des fournisseurs d'entretiens externes ;
 - La préparation des documents techniques pour l'émission de contrat d'entretien ou de construction (réparation) ;
 - La collaboration avec les autres directions pour définir les besoins et services à planifier.

LE POSTE

- ✓ **Classe d'emploi** : Cadre
- ✓ **Service** : Direction des ressources matérielles
- ✓ **Supérieur** : Monsieur Denis Perusse
- ✓ **Horaire** : de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi
- ✓ **Salaire** : de 73 515\$ à 98 017\$
- ✓ **Entrée en fonction** : octobre 2021
- ✓ **Statut** : Régulier à temps complet
- ✓ **N° de concours** : A21-C-02

LE CADRE DE TRAVAIL

À quelques pas du métro Du Collège, le cégep de Saint-Laurent dispose d'un campus exceptionnel et accompagne 3 500 étudiants grâce aux vingt programmes offerts à l'enseignement régulier. Les programmes de formation continue regroupent quelques 500 personnes, en plus de celles qui sont inscrites au secteur de la francisation et à des ateliers de perfectionnement.

- ✓ **30 jours** de vacances
- ✓ **Salaire** concurrentiel
- ✓ **13 jours fériés**
- ✓ **Assurances** collectives
- ✓ **5 jours** de temps compensatoires
- ✓ Régime de **retraite**
- ✓ **Congés** spéciaux
- ✓ **Formation** continue

COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DES RESSOURCES MATERIELLES

Direction des ressources matérielles

LES QUALIFICATIONS

Scolarité et expériences:

- Détenir un baccalauréat en architecture ou en génie d'une discipline liée aux immeubles ou à la construction ;
- Avoir 3 à 5 années d'expérience en gestion immobilière, dont deux à titre de gestionnaire d'une équipe, idéalement en milieu syndiqué ;
- Avoir des aptitudes marquées pour le travail d'équipe et avoir la capacité d'évoluer dans un milieu multidisciplinaire ;
- Être orienté vers le service à la clientèle ;
- Avoir à cœur le maintien d'un environnement sain pour les élèves et la communauté ;
- Maîtriser le français à l'écrit et à l'oral ;
- Posséder une bonne connaissance des lois, codes et normes liés à la construction et la gestion immobilière.

Autres exigences :

Une des deux options suivantes :

- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec dans l'un des champs d'expertise suivants : génie de la construction, génie mécanique ou génie électrique.
- Être membre de l'Ordre des architectes du Québec.

POUR POSTULER

CONCOURS : A21-C-02

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à la Direction des ressources humaines d'ici le **19 octobre 2021 à 16h00** par courriel à : resshum04@cegepsl.qc.ca

Note : Les tests de sélection porteront sur la maîtrise de la langue française et les compétences professionnelles. La réussite des tests est essentielle, à l'exception des tests pour lesquels la personne salariée est déjà pré qualifiée.

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Le Collège remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.

NOUS JOINDRE



625, avenue Sainte-Croix
Montréal (métro du Collège)



resshum@cegepsl.qc.ca



514 747-6521



Cégep de Saint-Laurent